



Comité Technique ministériel

séance du 16 novembre 2012

Bilan RGPP

La Ministre Aurélie Filippetti, qui fit partie des principaux animateurs de la campagne de François Hollande promettant « *le changement, c'est maintenant !* », a décidé de rouvrir le dossier de la Révision générale des politiques publiques, funeste héritage de l'ère Sarkozy. Pour commencer, elle souhaite procéder à une évaluation *approfondie* des effets des réorganisations, des réductions d'effectifs et des différentes mesures que contenait la RGPP sur le ministère de la culture, ses politiques, ses missions, ses services, ses établissements, et sur ses personnels et leurs conditions de travail.

Nous l'en félicitons.

C'était une décision très attendue après des années de lutte ininterrompue des agents et des acteurs de la Culture pour la défense et le développement du service public culturel, contre lequel Nicolas Sarkozy et les dirigeants qu'il a nommés ont déployé une offensive sans précédent, comme notre ministère n'en avait jamais connu en 50 ans d'existence. Ne pas l'avoir fait aurait été une faute impardonnable.

C'est aussi une décision qui redonne quelque peu d'espoir à ce département ministériel et à ceux qui le font vivre, qu'on ne saurait trahir une nouvelle fois.

Il s'agit enfin d'une exigence morale pour la Gauche dont l'ensemble des composantes, et de très nombreuses personnalités, ont durablement soutenu ces cinq dernières années l'action des personnels du ministère de la culture.

N'a-t-on par exemple pas lu dans les communiqués de presse du Parti socialiste : « *La RGPP dans la culture : le ministère ratiboisé* », ou bien encore le processus RGPP et le projet de restructuration du ministère sont « *néfastes pour la vie culturelle et artistique de notre pays* » ? Il y était aussi écrit : « *Les derniers arbitrages rendus par le pouvoir confirment l'affaiblissement programmé du ministère de la culture et de la communication : mise en cause des services tels que les Archives, les musées, l'architecture, disparition d'emplois dans l'administration centrale, réduction de la fonction de tutelle sur les institutions culturelles...* » (...) le Ministre de la culture doit « *revenir sur ces décisions sous peine de n'être qu'un ministre virtuel, sans administration et sans moyens pour agir* ». Judicieuse analyse qui montre et souligne que la Ministre ne pourra pas se limiter à ne faire qu'une *évaluation des effets de la mise en œuvre de la RGPP au ministère de la culture et de la communication*, suivant les termes de la lettre de mission qu'elle a adressée le 23 octobre à l'Inspection générale des affaires culturelles.

Ne pas toucher aux réorganisations absurdes, brutales et contre-productives amenées par la RGPP serait une énorme impolitesse à l'endroit des personnels de la Culture.

En attendant, dans l'immédiat, la CGT-Culture adhère à l'idée de procéder à cet état des

lieux des conséquences de la RGPP sur l'action et le fonctionnement du ministère, et sur les conditions de travail de ses agents. Il s'agit d'une étape, d'un préalable indispensable qu'on ne saurait traiter à la légère ou à la va-vite. Il permettra au passage, s'il est réalisé avec soin, de manière transparente et contradictoire avec l'ensemble de la collectivité de travail du ministère et les acteurs culturels, de tailler en pièces les discours dogmatiques, formatés, abêtissants, et surtout mensongers dont nous a abreuvés tout du long la fine équipe précédente : le fameux ministère *renové, modernisé, renforcé, proactif*, galvanisé par la *conduite du changement, la performance RH, les audits flash, le travail en mode projet, la transversalité* d'on ne sait quoi ni pourquoi, et toutes autres sortes de sottises qui ont considérablement éprouvé les personnels et porté atteinte, si l'on sait regarder, aux missions et aux contenus des politiques. Et ce n'était sûrement pas fait par hasard...

Nous ajoutons qu'il est hautement préférable que ce chantier soit conduit en interne avec une pluralité d'acteurs amplement plus connaisseurs et pertinents sur les dossiers que les officines privées auxquelles avait systématiquement recours le pouvoir précédent, aux grands frais du contribuable.

Nous avons préféré faire la demande de desserrement du calendrier que vous avez accepté car, avouons-le, nous avons été « douchés » par le rapport express commandé par le Gouvernement sur le *bilan de la RGPP et les conditions de réussite d'une nouvelle réforme de l'Etat*, rendu fin septembre, et particulièrement par toutes les inepties et les imprécisions qu'il comporte regardant le ministère de la culture. Du travail aussi minable, nous n'en voulons pas !

La RGPP, en soi, n'y est pas explicitement dénoncée ; elle aurait été compromise par la méthode employée. Ce ne serait donc qu'une question de forme, et le rapport s'empresse de proposer les bases d'une nouvelle « *méthode pour la rénovation de l'action publique* ». Quelles sont donc vos réelles intentions ? Un changement de cap ou un simple ravalement de façade ?

Pour la CGT-Culture, un certain nombre de points doivent impérativement être examinés avec le temps, la documentation et le recul nécessaires. Parmi ceux-ci, et prioritairement :
Le périmètre des actuelles Directions générales, celui du Secrétariat général, sans exclure a priori de créer d'autres directions,

- L'administration centrale qui a été en particulier durement touchée. La RGPP a conduit à une restructuration profonde de l'administration centrale du MCC, sans aucune valeur ajoutée, puisque sa mise en œuvre depuis janvier 2010 aboutit à la rendre plus technocratique, à lui confisquer son autonomie décisionnelle, à créer nombre de doublons et enfin à vider de leur substance les structures métiers, notamment par le manque de reconnaissance de la légitimité des professionnels qui y exercent leurs missions. A la réorganisation elle-même qui a déjà vidé de leur sens beaucoup de contenus métiers s'est ajoutée, telle une double peine pour les agents concernés, la perte de repères, générant un grand désarroi, liée à un fonctionnement devenu aberrant, totalement contraire aux objectifs d'amélioration censés être apportés par la réforme et officiellement vantés par ses promoteurs.
- Les services déconcentrés de la Culture,

- La tutelle sur les établissements publics relevant du ministère,
- La politique des ressources humaines et les structures qui la servent,
- Les compétences « métiers » du ministère de la culture, et leur revalorisation,
- L'enseignement supérieur « culture » dans toutes ses composantes,
- L'encadrement supérieur « culture »,
- Etc...

Repousser ces demandes, correspondant à autant de secteurs directement impactés par la RGPP, serait implicitement reconnaître ne pas être à la hauteur de la tâche.